

AMIS TIREURS SPORTIFS DE MARNE LA VALLEE

A.T.S.M.V. - F.F.TIR N° 1077922

Siège social : Mairie d'Emerainville - 16, Place de l'Europe - 77312 Marne-la-Vallée Cedex 2

Site Internet : <http://www.atsmv.com>

E-mail : contact@atsmv.com



Bonjour,

Vous avez l'intention de vous inscrire dans notre club ? Félicitations !

Dans la pratique du tir sportif ou de loisir, le respect des règles de sécurité est notre première préoccupation.

Seule la méconnaissance est responsable des craintes ou frayeurs, que certains critiquent, dans le tir comme dans tous les domaines ...

Le tir sportif est un jeu d'adresse qui nécessite équilibre du corps et de l'esprit. Cet équilibre s'acquière et s'améliore par la pratique.

Le pouvoir de concentration détermine cette symbiose.

Les personnes nerveuses, soucieuses, ayant de fortes responsabilités dans leur vie de tous les jours, ainsi que les écoliers et étudiants, sont les premiers à reconnaître les bienfaits de notre sport. La sympathique ambiance et l'abstraction de tous soucis ou préoccupations lorsque l'on maîtrise cette discipline qu'est le "**tir sportif**" en fait **un élixir de sérénité**.

Le point de mire est le but à atteindre.

Nous ciblons l'objectif ; le mental ainsi que tous les muscles, sont impliqués : le corps et l'esprit.

La respiration se bloque au moment voulu, avant l'action de l'index sur la queue de détente : et tout est joué...

Une arme est une belle mécanique, de grande précision, ce qui en fait une œuvre d'art.

Beaucoup d'adeptes, vous diront qu'ils ont le virus, ne craignez pas la contagion, venez la partager avec nous.

Retrouvez notre association sur le web : <http://www.atsmv.com>

Vous pouvez nous contacter par E-Mail : contact@atsmv.com

A bientôt !

**Le comité directeur
des ATSMV**

AMIS TIREURS SPORTIFS DE MARNE LA VALLEE

A.T.S.M.V. - F.F.TIR N° 1077922

Siège social : Mairie d'Emerainville - 16, Place de l'Europe - 77312 Marne-la-Vallée Cedex 2

Site Internet : <http://www.atsmv.com>

E-mail : contact@atsmv.com

Les entrainements à 10m se déroulent actuellement à l'Espace Guy Drut, 11 rue Boris Pasternak à Emerainville, les lundis, mardis et vendredis de 18h00 à 20h00 (hors congés scolaires et jours fériés). Cet espace pouvant être utilisé par la ville pour certaines manifestations, il convient de vérifier le planning d'ouverture régulièrement : <http://www.atsmv.com/webService/>

Nous avons passé des accords avec le club STQV de Quincy Voisins qui met à la disposition - gracieuse et exclusive- de nos adhérents le matériel de notre club pour la pratique à 25m (et son nettoyage...). Le droit d'entrée est modique et ne comprend pas les consommables (cibles, munitions, ...)

Tarifs saison sportive 2024 – 2025

Droit d'entrée 1^{ère} année	40 €
<i>Ce droit d'entrée est de 20 € pour la deuxième personne d'une même famille et nul à partir de la troisième personne.</i>	
Seniors et Dames nés avant le 01/01/2005	134 €
De poussin à Juniors nés après le 01/01/2005	103 €

LES CHEQUES SONT À LIBELLER A L'ORDRE DE : A.T.S.M.V.

AMIS TIREURS SPORTIFS DE MARNE LA VALLEE

A.T.S.M.V. - F.F.TIR N° 1077922

Siège social : Mairie d'Emerainville - 16, Place de l'Europe - 77312 Marne-la-Vallée Cedex 2

Site Internet : <http://www.atsmv.com>

E-mail : contact@atsmv.com

Modalités d'inscription ou de mutation

Documents à remettre en mains propres, lors d'une session de tir au gymnase Guy Drut.

Pièces à fournir pour toute inscription

Dossier à imprimer par vos soins et à remplir lisiblement, comprenant :

- Une fiche de demande d'adhésion
- Une attestation "Non licencié FFTir"
- Un certificat médical attestant votre aptitude au tir sportif
- Une autorisation parentale pour les jeunes de moins de 18 ans
- La charte des ATSMV
- Une copie d'une pièce d'identité valide (CNI, passeport)
- Deux photos d'identité
- Un extrait de casier judiciaire n°3 (même pour les mineurs) : faire la demande en ligne sur : <https://casier-judiciaire.justice.gouv.fr>
- Un justificatif de domicile valide (photocopie)
- Le règlement de la cotisation (les chèques sont à libeller à l'ordre de : ATSMV)

Attention : seuls seront acceptés les dossiers complets !

AMIS TIREURS SPORTIFS DE MARNE LA VALLEE

A.T.S.M.V. - F.F.TIR N° 1077922

Siège social : Mairie d'Emerainville - 16, Place de l'Europe - 77312 Marne-la-Vallée Cedex 2

Site Internet : <http://www.atsmv.com>

E-mail : contact@atsmv.com

DEMANDE D'ADHESION

Au titre de : (Premier Club (Mutation

(Mme (Mlle (Mr

Nom :

Nom de jeune fille :

Prénoms (tous) :

Date de naissance :

Lieu de naissance :

(Ville / Département / Arrondissement le cas échéant / Pays le cas échéant)

Nationalité :

Profession :

Adresse :

Code Postal : Ville :

Téléphone (Confidentiel): Domicile :

Bureau :

Mobile :

Courriel :

Parrainé(e) par

Sinon, comment avez-vous connu le Club ?

Les participations aux concours, championnats ou autres manifestations peuvent faire l'objet de reportages photographiques mis en ligne sur le site web de l'association. Eu égard au droit à l'image de chacun, merci de préciser si vous acceptez ou non la parution d'une photographie sur laquelle vous apparaissez (en cas de réponse négative, la photographie pourra paraître, mais votre image sera "floutée"):

(J'accepte

(Je refuse

Je, soussigné(e), reconnais avoir pris connaissance du Règlement Intérieur des Amis Tireurs Sportifs de Marne la Vallée dans son intégralité et accepte de m'y soumettre.

Je suis avisé(e) que toute fausse déclaration entraîne l'exclusion du Club, sans préavis ni dédommagement d'aucune forme.

Je m'engage à signaler au Secrétariat des Amis Tireurs Sportifs de Marne la Vallée tout changement d'état civil ou de domicile dans les plus brefs délais.

Fait à Le

Signature (+ celle des parents obligatoire pour les enfants mineurs), précédée de la mention "Lu et Approuvé".

Les informations recueillies sont nécessaires pour votre adhésion. Elles font l'objet d'un traitement informatique et sont destinées au secrétariat de l'association. En application de l'article 34 de la Loi du 6 janvier 1978, vous bénéficiez d'un droit d'accès et de rectification aux informations qui vous concernent. Ces informations ne sont pas transmises à des tiers.

AMIS TIREURS SPORTIFS DE MARNE LA VALLEE

A.T.S.M.V. - F.F.TIR N° 1077922

Siège social : Mairie d'Emerainville - 16, Place de l'Europe - 77312 Marne-la-Vallée Cedex 2

Site Internet : <http://www.atsmv.com>

E-mail : contact@atsmv.com

ATTESTATION

SAISON SPORTIVE 2024 - 2025

Je soussigné(e) (Nom, Prénom) :

demeurant (adresse) :

Atteste sur l'honneur

Ne pas avoir été précédemment licencié(e) à la Fédération Française de Tir et ne pas avoir fait à ce jour de demande de licence dans un autre Club affilié à la Fédération Française de Tir.

Pour les personnes qui ont déjà été licenciées (même si il y a plusieurs années), merci de préciser votre ancien numéro de licence :

J'atteste en outre

- ne pas détenir d'arme à titre sportif
- détenir une arme à titre sportif*
- détenir plusieurs armes à titre sportif*

*dans ce cas fournir photocopie de l'autorisation (ou des autorisations)

Fait à

Le

Signature

CERTIFICAT MÉDICAL

absence de contre-indication à la pratique
des activités physiques et sportives
pour le tir de loisir et de compétition
Saison 2024-2025

Je soussigné (e), Docteur

certifie avoir examiné ce jour : Monsieur Madame

Nom : _____

Prénom : _____

Né(e) le : _____

Et n'avoir pas constaté à la date de ce jour, de signes cliniques apparents contre-indiquant la pratique du tir sportif en et hors compétition.

Conformément à l'article L.231-2-3 du Code du Sport sur les disciplines à contraintes particulières, le présent certificat est valide pour une durée maximale de 1 an à compter de la date où il a été établi.

Ce certificat médical est établi pour faire valoir ce que de droit et remis en mains propres à l'intéressé(e).

Date:.....

Cachet du médecin

Signature du médecin

*Les sports à risques sont établis à l'article 5 de l'arrêté n° 200 CM du 15 février 2018 comme suit : La plongée subaquatique ; Les disciplines sportives, pratiquées en compétition, pour lesquelles le combat peut prendre fin, notamment ou exclusivement lorsqu'à la suite d'un coup porté, l'un des adversaires se trouve dans un état le rendant incapable de se défendre et pouvant aller jusqu'à l'inconscience ; Les disciplines sportives comportant l'utilisation d'armes à feu ou à air comprimé ; Les disciplines sportives, pratiquées en compétition, comportant l'utilisation de véhicules terrestres à moteur, à l'exception du modélisme automobile radioguidé ; Les disciplines sportives comportant l'utilisation d'un aéronef, à l'exception de l'aéromodélisme ; Le rugby à XV, rugby à XIII, rugby à XII, rugby à X, rugby à VII, rugby à V ; Le football américain à XI, football américain à VIII.

AMIS TIREURS SPORTIFS DE MARNE LA VALLEE

A.T.S.M.V. - F.F.TIR N° 1077922

Siège social : Mairie d'Emerainville - 16, Place de l'Europe - 77312 Marne-la-Vallée Cedex 2

Site Internet : <http://www.atsmv.com>

E-mail : contact@atsmv.com

AUTORISATION PARENTALE

N° ASSOCIATION 1077922

Pour les adhérents de moins de 18 ans

Je soussigné(e) :

Père Mère Tuteur légal

Autorise mon fils, ma fille à participer aux cours et entraînements, y compris ceux de l'Ecole ou du Collège de tir, ainsi qu'au différents championnats F.F.Tir, challenges, concours, coupes ou stages organisés aussi bien sur le territoire de la Ligue Régionale de l'Ile de France, que sur le plan national, jusqu'à la majorité légale.

Autorise le Président du club de tir, ou son représentant, à faire pratiquer, en cas d'urgence, toute intervention chirurgicale qui pourrait s'avérer nécessaire par un praticien habilité.

Préférence du lieu hospitalier :

Hôpital Saint Camille Hôpital Privé de Marne la Vallée

Autre : Préciser:

Coordonnées du médecin traitant :

Nom :

Tél :

Coordonnées de la ou des personnes à contacter en cas d'accident

Nom :

Tél :

Nom :

Tél :

Nom :

Tél :

Fait à

Le

Signature (précédée de la mention « lu et approuvé »)

AMIS TIREURS SPORTIFS DE MARNE LA VALLEE

A.T.S.M.V. - F.F.TIR N° 1077922

Siège social : Mairie d'Emerainville - 16, Place de l'Europe - 77312 Marne-la-Vallée Cedex 2

Site Internet : <http://www.atsmv.com>

E-mail : contact@atsmv.com



CHARTRE DES AMIS TIREURS SPORTIFS DE MARNE LA VALLEE

En adhérant à l'association, je m'engage à respecter les statuts, le règlement intérieur et la charte des Amis Tireurs Sportifs de Marne la Vallée. Notamment :

- Je participe aux activités du club
 - Je respecte les horaires de séances.
 - J'aide à la mise en place et au rangement du matériel et du mobilier.
 - ◆ En début de séance
 - J'aide à l'installation des postes de tirs.
 - J'attends la consigne du responsable pour prendre et installer une arme au poste de tir.
 - ◆ En fin de séance, j'aide au rangement et à la remise en état impeccable des locaux.
- Je respecte le matériel et les locaux mis à ma disposition par la municipalité et les ATSMV.
 - J'utilise des chaussures de sport réservées à l'usage exclusif et intérieur d'un gymnase.
 - Je ne consomme aucune nourriture ou boisson dans l'enceinte du gymnase.
- Les armes mises à ma disposition ne sont pas nominatives ; J'accepte leur utilisation par les autres membres du club, et procède à leur réglage à ma convenance lorsque je les utilise.
- En cas d'affluence, j'accepte de partager mon poste de tir ainsi que l'arme du club, en tolérant un réglage commun, le cas échéant.
- Les responsables de tir du club sont bénévoles.
 - Je reconnais leur implication dans l'organisation des activités du club.
 - Ils m'aident à profiter des installations et des activités.
 - Je les respecte -quel que soit leur âge- : ils sont adhérents, au même titre que moi, ils m'apportent les conseils et les techniques utiles à la pratique du tir.
- Si je suis détenteur d'armes de catégorie B ou C
 - Je m'engage à participer à au moins 3 tirs contrôlés par saison.
 - J'assure le premier niveau de nettoyage après chaque séance de tir avec les armes à feu du club.

Fait à Emerainville, le

Nom

Prénom

Signature